

LE PROGRAMME
TRANSPORTEZ-VOUS
BIEN

PRENEZ SOIN DE VOTRE SANTÉ !

Parce que vous êtes indispensable, le programme de prévention Transportez-Vous Bien* vous accompagne pour améliorer votre capital santé !



5 ACTIONS CLÉS POUR DÉMARRER



L'ENTRETIEN DE PRÉVENTION



L'AUTOÉVALUATION CARDIO



LE COACHING SOMMEIL



LE COACHING NUTRITION



LES FORMATIONS

Rendez-vous sur
transportezvousbien.fr

*inclus dans votre contrat prévoyance

LE PROGRAMME
TRANSPORTEZ-VOUS
BIEN

PAR



carcept prev

ASSUREUR D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

LE PROGRAMME TRANSPORTEZ-VOUS BIEN C'EST QUOI ?

**DES ACTIONS AU SERVICE DE VOTRE SANTÉ
QUI VOUS GARANTISSENT DÈS AUJOURD'HUI,
DES SERVICES SUPPLÉMENTAIRES DEMAIN.**

LE PROGRAMME AUQUEL VOUS AVEZ DROIT

En tant que salarié non-cadre d'une entreprise de la convention collective du transport, vous bénéficiez d'un contrat de prévoyance obligatoire. Pour mieux vous protéger, votre contrat s'est enrichi du programme Transportez-Vous Bien qui vous permet d'accéder à des actions de prévention santé (sans coût supplémentaire).



SITE INTERNET
TRANSPORTEZVOUSBIE.N.FR



FACEBOOK
TRANSPORTEZVOUSBIE.N



Réalisez des actions et déclarez-les dans votre espace client Carcept Prev ! **En plus de prendre soin de votre santé, vous cumulez des points de solidarité** que vous pourrez transformer en services d'accompagnement pour vous ou votre famille en cas de coup dur*.

*Arrêt de travail supérieur à 6 mois, affections longue durée - ALD, inaptitude à la conduite, invalidité, décès, décès du conjoint, maladie grave ou handicap d'un conjoint ou d'un enfant, etc.



RÉALISER ET DÉCLARER UNE ACTION TVB

- 1 Connectez-vous à votre espace client sur carcept-prev.fr
- 2 Cliquez sur la rubrique Point de solidarité / Transportez-Vous Bien
- 3 Découvrez les actions et les modalités d'inscription
- 4 Pour déclarer une action, cliquez sur l'action concernée puis sur **Déclarer cette action**
- 5 Suivez les instructions et fournissez le justificatif demandé